



Rapport d'orientations budgétaires 2025

Comité syndical du 27 février 2025

I - Le contexte économique et financier mondial, européen et national (sources Insee/OCDE/OFCE/Ministère de l'économie et des finances)

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales, rendant les prévisions difficiles à opérer.

A/ Au niveau mondial

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine, les crises multiples du Moyen-Orient, les relations entre les États-Unis et la Chine, le programme nucléaire Iranien en sont quelques illustrations...

La croissance mondiale devrait rester stable

L'économie mondiale devrait rester résiliente malgré des difficultés considérables, selon la dernière édition des perspectives économiques de l'OCDE (Organisation de Coopération et de développement économiques). La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3,3 % en 2025 et en 2026, contre 3,2 % en 2024.

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à 3,3 % en 2025 et rester stable à ce niveau tout au long de 2026. Dans les économies de l'OCDE, la croissance du PIB devrait être modeste par rapport à son niveau d'avant la pandémie et s'établir à 1,9 % en 2025 comme en 2026. Dans les économies non membres de l'OCDE, on table également sur une croissance agrégée globalement stable aux alentours de son rythme actuel, l'Asie émergente demeurant le principal contributeur à la croissance mondiale.

3,3 %

Projection de croissance du PIB mondial en 2025

Les États-Unis continuent de nous surprendre à la hausse, avec une croissance attendue proche de 3 %. La Chine ralentit également, avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, conduisant le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales ont commencé à desserrer l'étau du crédit, sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024, ce mouvement se poursuivrait.

L'inflation devrait fléchir

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) est la variation du coût d'un panier de biens et de services généralement achetés par des groupes spécifiques de ménages.

Un indice des prix à la consommation est estimé à partir d'une suite de mesures synthétiques des variations relatives, d'une période à l'autre, des prix d'un ensemble fixe de biens et services de consommation constants en quantité et par leurs caractéristiques, acquis, utilisés ou payés par la population de référence.

Chaque mesure synthétique est la moyenne pondérée d'un grand nombre d'indices d'agrégats élémentaires. Chaque indice d'agrégat élémentaire est estimé au moyen d'un échantillon de prix pour un ensemble défini de biens et de services obtenus dans une région donnée, ou par les résidents de cette région, auprès d'un ensemble spécifié de points de vente ou auprès d'autres fournisseurs de biens et services de consommation.

Il se décompose en inflation globale, incluant l'alimentation et l'énergie et en l'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation. L'inflation mesure l'érosion du niveau de vie.

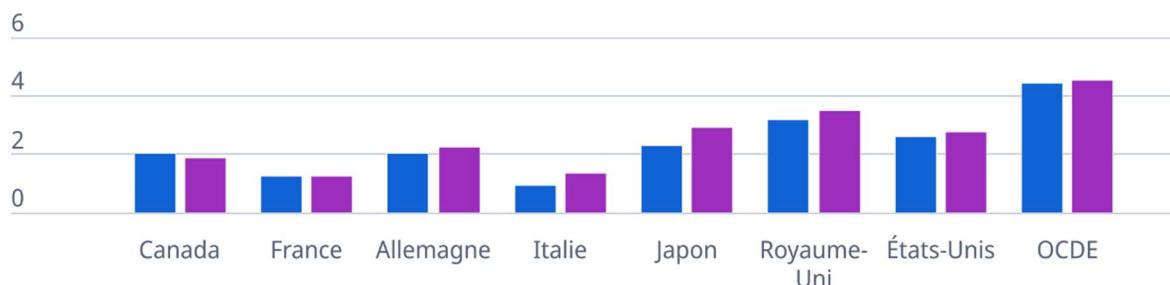
Cet indicateur est mesuré par son taux de croissance annuel et exprimé sous forme d'indice.

En l'absence de nouveaux chocs d'ampleur liés aux prix des produits alimentaires et de l'énergie, l'inflation globale devrait retrouver des niveaux conformes aux objectifs fixés par les banques centrales dans la plupart des grandes économies d'ici la fin de 2025. L'inflation globale annuelle dans la zone OCDE devrait baisser progressivement pour s'établir respectivement à 5.2 % et 3.8 % en 2024 et 2025, contre 7.0 % en 2023.

Graphique 2 - Prix à la consommation, pays du G7 et OCDE - inflation globale et ses composantes

Global, Inflation en glissement annuel

Oct-24 Nov-24



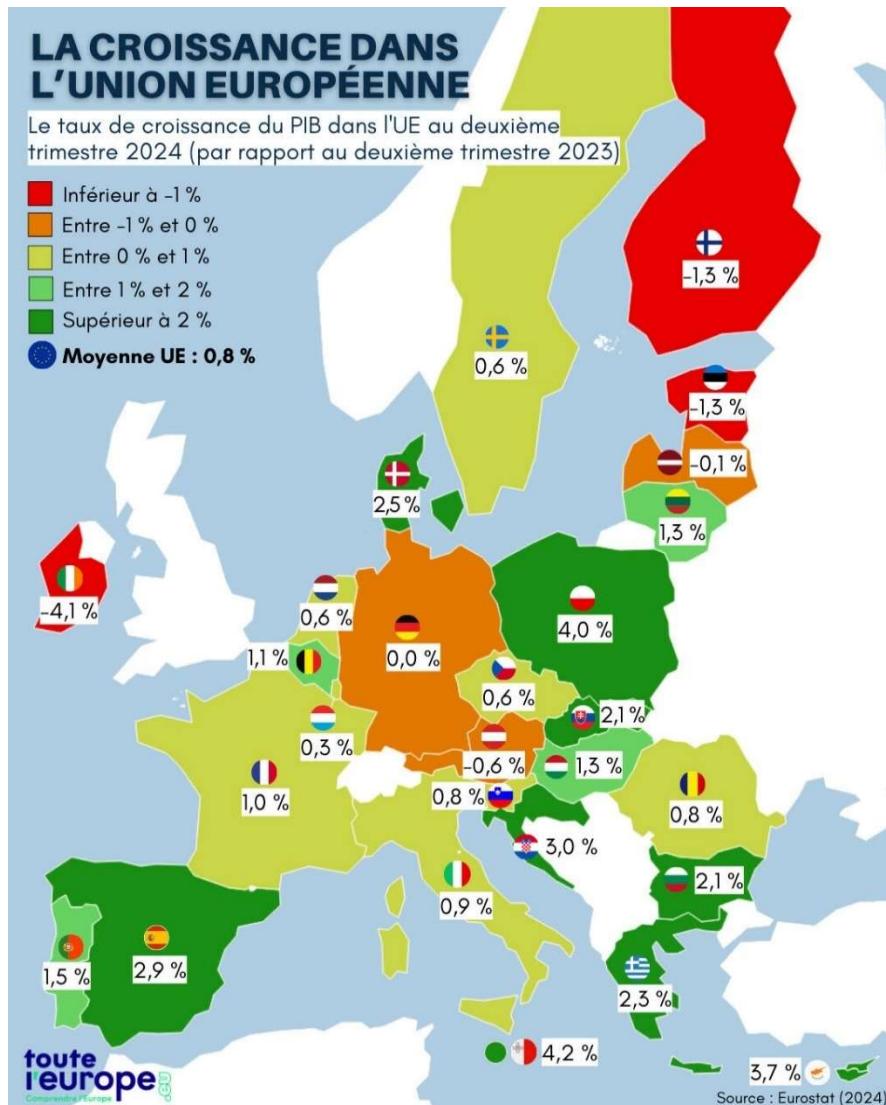
Source : OCDE (2025) [Indices des prix à la consommation \(IPCs, IPCHs\), COICOP 1999, Indices des prix à la consommation \(IPCs\), COICOP 2018](#)

B/ Au niveau européen

Sur le plan politique, alors que Donald Trump est entré en fonction comme 47^{ème} président des Etats-Unis lundi 20 janvier dernier, une nouvelle ère d'incertitudes s'ouvre pour les relations entre Bruxelles et Washington. Hausse des droits de douane ? Conditionnalité de l'aide américaine à l'Ukraine ? Budget militaire des états membres de l'OTAN ? Quelle stratégie en matière de climat ?

La zone €uro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 0,8 % en 2024 et estimée à 1,3 % pour 2025.

La dynamique de croissance est très hétérogène



Des perspectives de croissance revues légèrement à la hausse pour 2024

L'Union européenne a enregistré un taux de croissance de **0,4 %** en 2023, échappant de peu à une récession. 11 pays ont connu une contraction de leur croissance. Pour 2024, les prévisions ont été revues à la hausse mi-mai par rapport aux estimations de début d'année : **1 %** dans l'UE et **0,8 %** dans la zone euro (contre 0,9 % pour l'UE à l'origine). *"La croissance de l'activité économique cette année et l'année prochaine devrait être entraînée dans une large mesure par une expansion constante de la consommation privée ainsi que par la poursuite de la croissance des salaires réels et de l'emploi"*, selon la Commission européenne.

Enfin, l'inquiétude persiste quant au ralentissement de l'économie allemande. Plusieurs organisations estiment que l'Allemagne pourrait avoir une croissance nulle en 2024, voire connaître une légère récession.

C/ Au niveau national

La croissance économique a fait preuve de résilience mais reste faible

L'activité de la France s'est accélérée au 3^{ème} trimestre 2024 à + 0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

L'activité économique a ralenti en 2022 et 2023. Des tensions inflationnistes, apparues avec la reprise post COVID19 et exacerbées par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, ont freiné la consommation privée en France comme dans le reste de la zone OCDE. Le resserrement de la politique monétaire consécutif à l'accélération des prix s'est traduit par une détérioration des conditions de financement des ménages et des entreprises qui a pesé sur la consommation et l'investissement privés. Dans le même temps, l'investissement des entreprises a bénéficié d'un soutien public substantiel.

Des mesures ont été prises pour limiter la hausse des prix. L'inflation a été forte en 2022 et 2023, mais moins que dans l'ensemble de la zone euro, et le pouvoir d'achat des ménages a été préservé sur l'ensemble des deux années. Le coût budgétaire de ces mesures cumulé sur les deux années s'est élevé à 2,9% du PIB.

	2023	2024	2025
PIB réel	1,1 %	0,8 %	1,3 %
Consommation privée	0,9 %	1,2 %	1,9 %
Consommation publique	0,8 %	0,4 %	0,4 %
Investissement	0,7 %	- 0,9 %	0,8 %
Exportations	2,5 %	2,8 %	1,8 %
Importations	0,7 %	- 0,2 %	1,7 %
Taux de chômage (% de la population active)	7,3 %	7,6 %	7,7 %
Inflation (IPC)	5,7 %	2,3 %	1,8 %
Dette publique (% du PIB)	109,7 %	112,8 %	114,7 %

Les tensions géopolitiques continuent de faire peser des risques sur les prix des matières premières et échanges commerciaux.

1,8 %

Inflation prévisionnelle 2025

Déficit public / déficit budgétaire : quelles différences ?

Le déficit budgétaire désigne le déficit du budget de l'Etat,

Le déficit public quant à lui désigne le déficit de l'Etat auquel on ajoute celui de toutes les administrations publiques, au sens du Traité de Maastricht.

Déficit public (ou dette publique) de la France = 3 300 milliards € au 1^{er} janvier 2025

Déficit budgétaire = 162,4 milliards € au 1^{er} janvier 2025

L'incertitude politique a amputé la croissance de 0,2 points de PIB, établissant les prévisions pour 2025 à 0,9 %.

Sur le marché du crédit, la détente des taux courts ne s'est pas accompagnée d'une baisse similaire des taux longs, ce contexte incertain et la dégradation continue des finances publiques ont fait grimper la prime de risque de l'Etat, à laquelle les collectivités territoriales sont adossées.

II - Les principales mesures issues de la loi de finances 2025 pour les collectivités locales

Les collectivités territoriales mises à contribution pour le redressement des comptes publics

Afin d'atteindre l'objectif de réduction du déficit public à 5 % du PIB en 2025, le projet de loi de Finances présenté par le gouvernement Barnier le 10 octobre 2024 prévoyait 40 Mds€ d'économies, répartis entre l'Etat (20 Mds€), la Sécurité sociale (15 Mds€) et les collectivités territoriales (5 Mds€).

La censure du gouvernement Barnier le 4 décembre 2024 a conduit à une suspension des discussions parlementaires sur le projet de loi de Finances.

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année. Ce texte a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Le projet de loi de finances pour 2025 est désormais adopté, après l'échec de la motion de censure votée à l'Assemblée nationale ce mercredi 5 février et l'aval des sénateurs ce jeudi 6 février, deux jours après que le Premier ministre François Bayrou a engagé la responsabilité de son gouvernement avec le recours à l'article 49.3 de la Constitution.

L'effort initial de 5 Mds € demandé aux collectivités est ramené à 2,2 Mds €. Le dispositif de mise en réserve des recettes est ainsi mis de côté et remplacé par le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales", qui doit permettre d'économiser 1 Md € à l'Etat en 2025.

Sont confirmés aussi le gel de la TVA en 2025 et le maintien en l'état actuel du FCTVA, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.

Plus de 150 millions sur la DGF, prélevés sur la DSIL

Du côté de la DGF, celle-ci n'est finalement augmentée que de 150 millions €.

La hausse de la péréquation de 290 millions € au total est bien maintenue, avec 150 millions € sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

DSIL diminuée, DETR stabilisée, Fonds vert réabondé

Les montant des dotations d'investissements ne sont donc plus sanctuarisés comme l'avait promis le gouvernement, avec cette baisse de DSIL. Mais du côté de la DETR ou de la DSID, ce sera bien le cas.

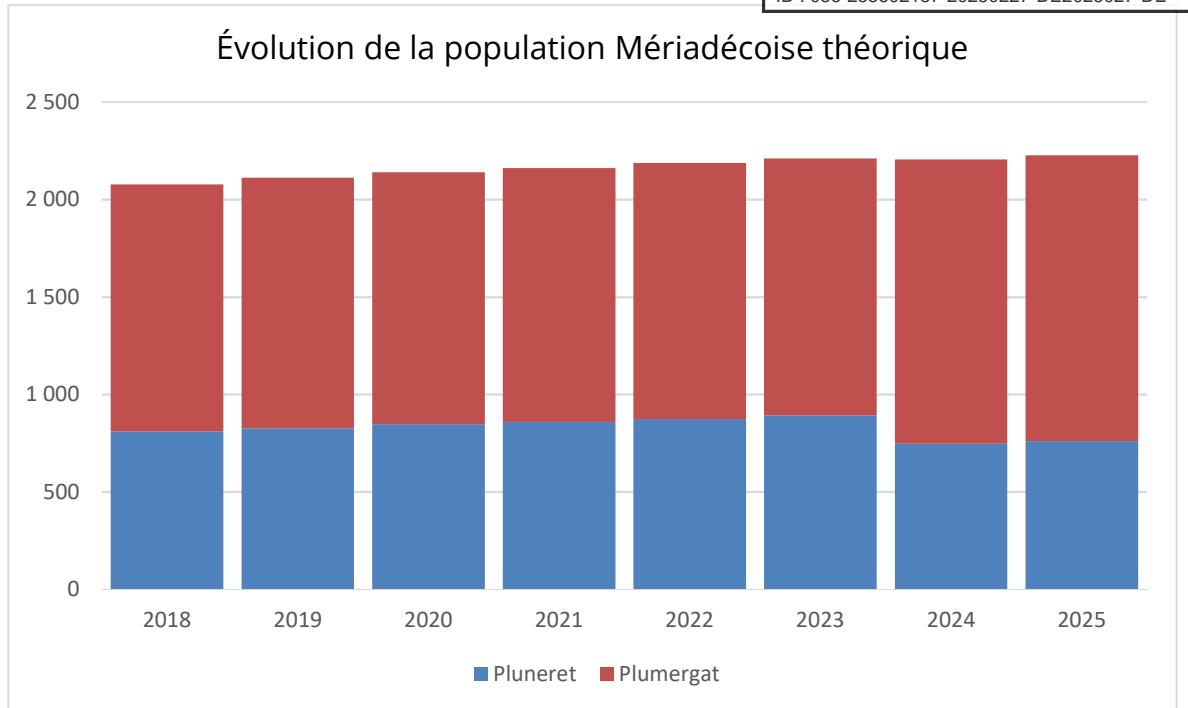
Au niveau de la DETR, seul l'abaissement du seuil de consultation des commissions, passant de 100 000 € à 50 000 € a été retenu.

III - L'évolution démographique des communes de Plumerat et de Pluneret

Le recensement de la population Plumerataise a eu lieu en février 2025 et les chiffres définitifs seront connus au cours de l'été.

En attendant que les chiffres soient exploitables, il est proposé de calculer la répartition de la population de Mériadec entre les communes de Plumerat et Pluneret au prorata de leur population totale respective, pour l'année 2025, comme chaque année.

Commune	Population recensée Selon INSEE 2025	Population totale	Nouveau % de participation	Pour mémoire, % 2024	Pour mémoire population théorique 2024	Évolution en valeur
Plumerat	1 465	2 226	65,80 %	66,12 %	1 458	+ 7
Pluneret	761		34,20 %	33,88 %	747	+ 14



Pour mémoire, les statuts prévoient :

- Une répartition des dépenses de fonctionnement de l'école Xavier Grall au prorata du nombre d'élèves, et au prorata du nombre d'habitants pour les dépenses d'investissement,
- Une répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant le complexe sportif et culturel, la salle polyvalente, les toilettes publiques et le terrain d'emprise de la lagune au prorata du nombre d'habitants,
- Une répartition des dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs, au prorata du nombre d'enfants accueillis par demi-journées, en fonction de leur provenance (Plumergat ou Pluneret).

De plus, une convention pour la gestion de Mériadec prévoit l'établissement d'un titre de recette exécutoire par chacune des communes, sur la base d'un décompte annuel des dépenses payées et des recettes encaissées l'année n-1. Les frais engagés pour la mise en œuvre par chacune des communes des services sont ainsi répartis :

1. Au prorata du nombre de repas servis aux enfants de chaque commune pour le service de restauration scolaire ainsi que pour le déplacement entre l'école privée Saint-Gilles et le restaurant scolaire,
2. Au prorata du nombre d'élèves de chaque commune pour l'école publique Xavier Grall, ainsi que pour l'accueil périscolaire,
3. Au prorata du nombre d'enfants accueillis par demi-journées, en fonction de leur provenance (Plumergat ou Pluneret) pour l'accueil de loisirs.
4. Selon une quote-part définie annuellement par chaque commune pour les espaces verts du complexe sportif et culturel de Kergohan, du restaurant scolaire et de l'école publique Xavier Grall.

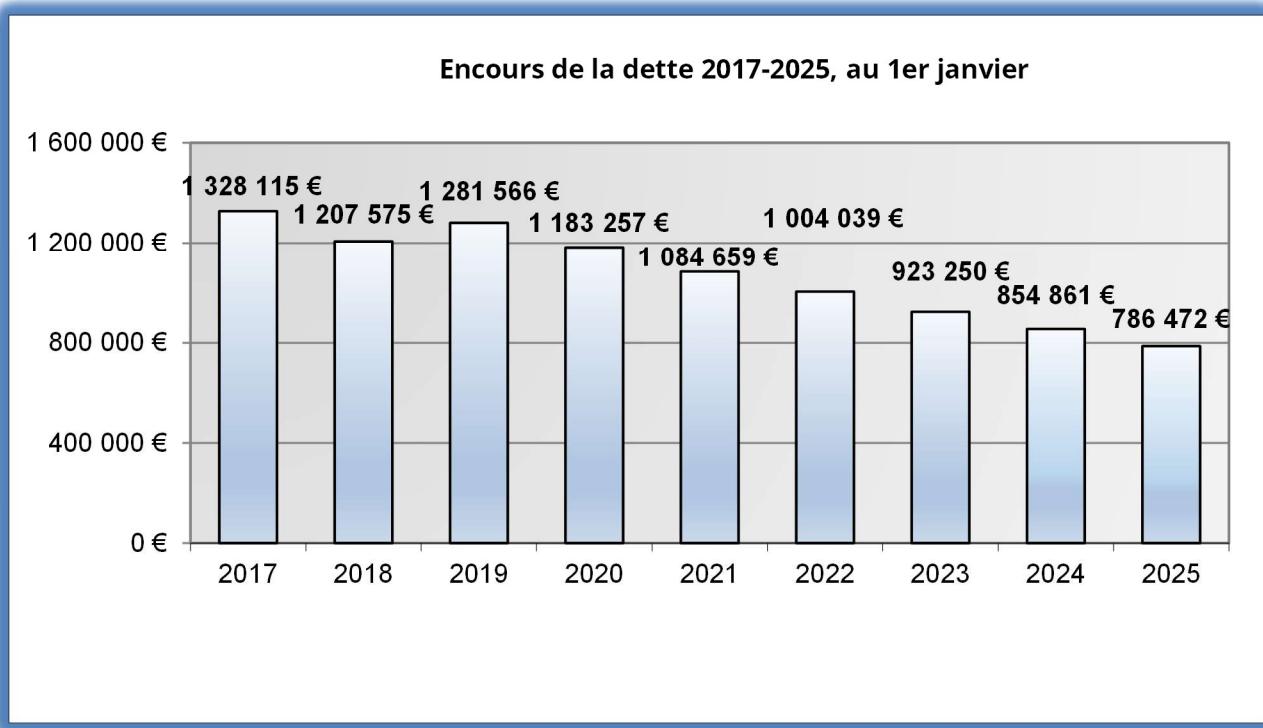
Ce décompte annuel prend en compte :

1. Pour Pluneret : le complexe sportif et culturel de Kergohanne (y compris les espaces verts), l'éclairage public, les frais du personnel administratif et technique engagés,
2. Pour Plumerget : le restaurant scolaire (y compris les trajets et les espaces verts), l'école publique Xavier Grall (y compris les espaces verts), l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, les dépenses relatives à l'entretien des toilettes publiques, les frais du personnel administratif et technique engagés,

En parallèle de ces deux documents, une convention spécifique pour la gestion de l'espace Gilles Servat est mise en œuvre.

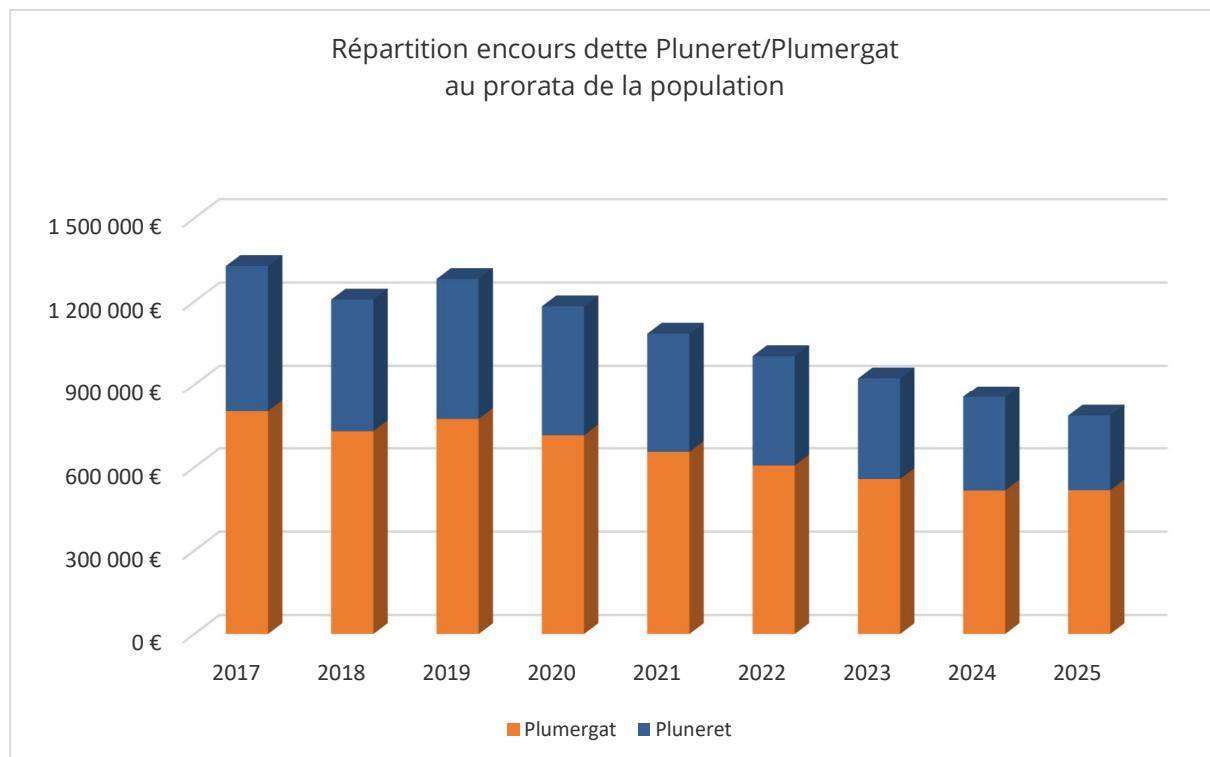
IV – Le niveau d'endettement :

L'encours de la dette du budget du syndicat Mériadec Villages s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 786 472 €. Pour mémoire, il s'élevait à 854 861 € au 1^{er} janvier 2024.



Le remboursement de cette dette est réparti au prorata de la population.

Une fois répartie selon ce principe, la dette se présente ainsi :

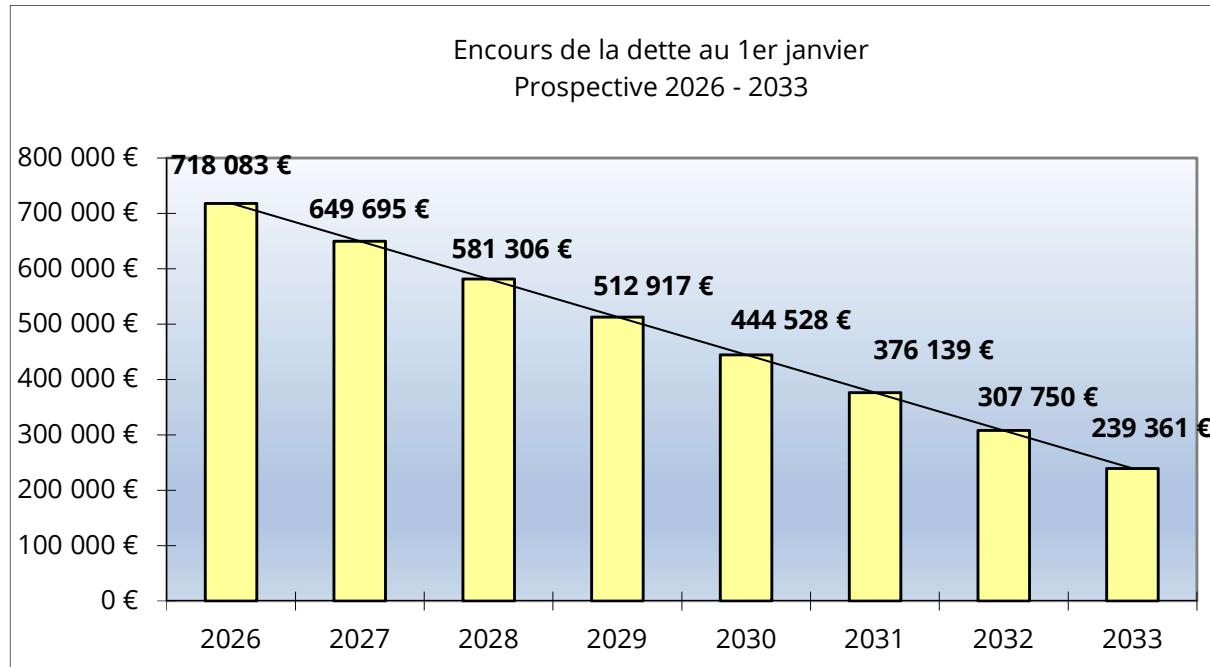


Caractéristiques de la dette du budget au 1^{er} janvier 2025 :

Nombre de prêts	Encours au 01/01/2025	Taux fixe	Observations
1	786 472 €	1,89 %	Refinancement en 2018 : remboursement anticipé de 4 prêts contractés pour la construction de l'école Xavier Grall (1 231 000 €) <u>Échéance : 15 juin 2036</u>

Prospective de l'encours de dette et du remboursement sur 8 ans :

Sans nouvel emprunt, la prospective à 2033 est la suivante :



V - Les projets 2025 :

Plus que jamais, le syndicat doit dans le contexte financier actuel préserver sa capacité d'autofinancement tout en maintenant les investissements dont les dossiers sont engagés: l'installation d'un pumptrack et les travaux d'agrandissement et de restructuration de l'accueil de loisirs.

A/ Les dépenses d'investissement :

Compte tenu des contraintes budgétaires, les dépenses d'équipement 2025 seront limitées aux investissements strictement nécessaires et déjà engagés. Il est proposé les travaux et équipements suivants (montants TTC) :

Côté Pluneret :

Complexe sportif de Kergohanne :

1. La mise en place d'un pumptrack, estimé à 206 000 €. L'éclairage de cet équipement n'est pas prévu. En terme de financement, le syndicat percevra un fonds de concours en provenance d'AQTA (restes à réaliser d'un montant de 49 000 €) et une subvention de l'Agence Nationale du Sport, d'un montant de 16 485 €,
2. Ravalement des vestiaires sportifs, pour 9 000 €,
3. Ravalement du local du cercle celtique, pour 6 000 €,

4. Mise en place de 2 blocs prises pour les manifestations organisées par l'Etoile Sportive de Mériadec (problème électrique important lors du troc et puces en 2024) pour 3 200 €.

Côté Plumerat :

1. Les travaux d'extension et de restructuration de l'accueil de loisirs sont engagés et apparaîtront en restes à réaliser au BP 2025, pour un montant de 164 084 €. Il conviendra de prévoir un complément pour la détection des réseaux, pour un montant de 1 400 €.
En terme de financement, compte-tenu de la ponction inédite de 2,2 Mds€ auprès des collectivités par l'État, le département du Morbihan a pris plusieurs mesures, notamment la suspension du dispositif d'aides au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), pour une durée inconnue à ce jour. La Caisse d'Allocations Familiales octroie pour sa part la somme de 94 970 € au syndicat. Une offre de concours sera également sollicitée auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique,
2. Accueil de loisirs : achat de mobilier pour valoriser les livres, pour 500 € (cela pourra être fait par les services techniques de Plumerat et refacturé à chaque commune), achat de matériel de musique, pour 500 €. Il serait bon de prévoir un ravalement de la façade côté rue, après les travaux, pour 3 000 €,
3. École Xavier Grall : achat de mobilier scolaire pour 850 €, une banquette pour la BCD, pour 210 €, des trottinettes, pour 300 €, des travaux qui pourront être réalisés par les services techniques de Plumerat : plans de travail pour les classes CM1, CE1-CE2 et CP, tracés sur le sol de la cour, entre les paniers de basket,
4. Des provisions pour d'éventuels travaux imprévus seront inscrites, pour 5 000 €.

B/ Quels projets pour l'avenir ?

En réflexion pour 2026, voire 2027 :

En priorité, accueil de loisirs :

Des infiltrations sont constatées dans le hall d'entrée, au niveau de la verrière depuis plusieurs années. Des réparations au coup par coup ont été effectuées en 2023, sans qu'elles soient concluantes.

L'entreprise en charge de la couverture pour les travaux d'agrandissement, a examiné la verrière à l'entrée et ne fera pas de devis pour la réparation de toiture de cette verrière, elle conseille le syndicat de prévoir son remplacement complet (construction en parpaings ?).

Stade de Kergohanne

1. Éclairage du stade d'entraînement : remplacement des projecteurs sodium par de l'éclairage LED, mise en place de 2 mâts supplémentaires pour supprimer les zones d'ombre : travaux estimés à 40 000 €,

École Xavier Grall

2. Pose d'une tonnelle rigide ou ombrière pour créer une zone d'ombrage dans la cour,
3. Étude de faisabilité pour extension du préau : à revoir en fonction de l'évolution des effectifs / Quel utilité si pose d'une ombrière ?
4. Agrandissement de la cour : à voir en fonction de l'évolution des effectifs,
5. Un rafraîchissement des peintures intérieures est à prévoir pendant les vacances scolaires d'été (l'année 2025/26 sera la 14^{ème} rentrée dans ce bâtiment).

C/ Les recettes d'investissement :

- FCTVA, correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2024, s'élèverait pour 2025 aux alentours de 5 000 € (le taux de compensation reste fixé à 16,404 %),
- La subvention de l'Agence Nationale du Sport pour le pumprack : 16 485 €,
- La subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de l'ALSH : 94 970 €
- L'offre de concours de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, pour les travaux de l'ALSH.

D/ Les dépenses de fonctionnement :

Accueil de loisirs

- Location de sanitaires pour les enfants, durant les travaux : 6 000 €

Au stade de Kergohanne

- Sablage du terrain d'honneur + défeutrage + aérations : 4 000 €
- Fourniture d'engrais organique : 1 500 €
- Premier traçage peinture terrain football après l'été : 350 €
- Provision pour fournitures travaux réalisés par les services techniques de Pluneret (peinture traçage, filets...) : 2 000 €

Gestion courante

- Prestation d'assistance dans le cadre de la consultation contrats assurances 2026 – 2029 : 1 100 €